

ASSEMBLÉE NATIONALE
3 avril 2025

FIN DE VIE - (N° 1100)

AMENDEMENT

N ° AS452

présenté par

Mme Pirès Beaune, M. Simion, M. Aviragnet, Mme Bellay, M. Delaporte, Mme Dombre Coste,
Mme Godard, M. Guedj, Mme Runel et Mme Battistel

ARTICLE 11

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.